



Pôle de **Compétences**
& de **Prestations Externalisées**
Autisme Pau Béarn Pyrénées

POLE DE COMPETENCES ET DE PRESTATIONS EXTERNALISEES (PCPE)

**Un dispositif innovant au service
des personnes en situation de handicap,
des familles et de leur environnement**

Exemple d'un réseau de PCPE

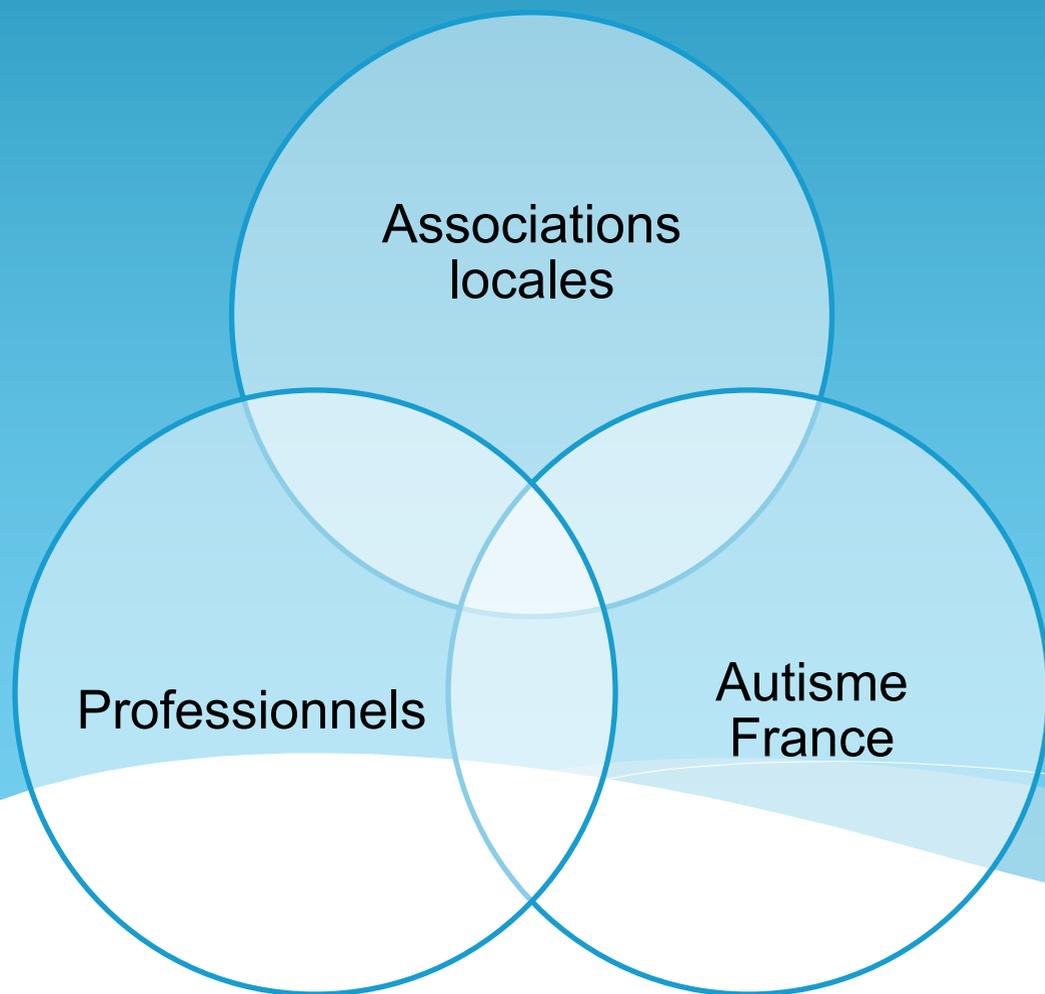
Anne-Laure SANCHEZ GARCIA
Coordinatrice du PCPE Autisme Pau Béarn

Soizic GUILLOTEAU
Chef de service des PCPE
du GCSMS Autisme France

Extrait de l'Instruction du 12 avril 2016 relative aux PCPE

« Les PCPE viennent compléter la palette de l'offre médico-sociale en proposant une réponse souple et adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, dans une visée inclusive permettant à la personne d'être accompagnée selon ses besoins et ses compétences sur son lieu de vie (...) »

Un réseau diversifié au sein du GCSMS Autisme France

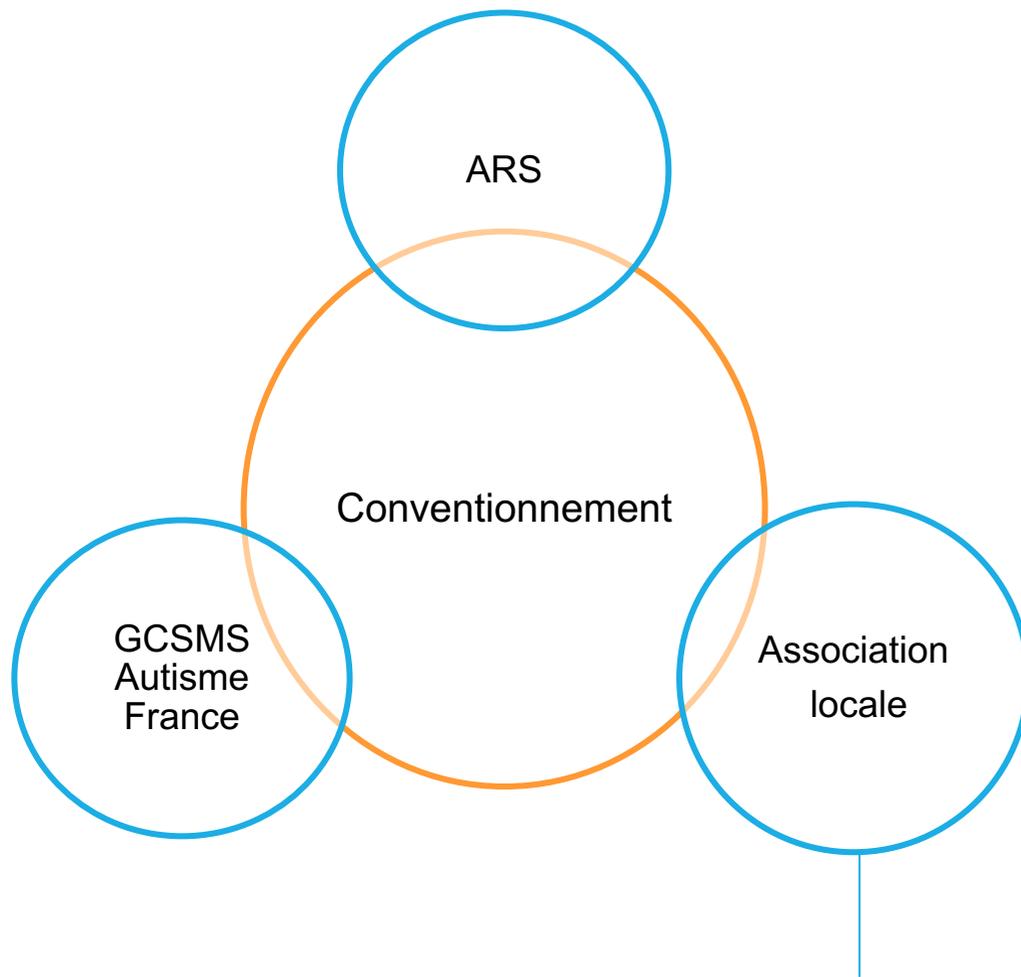


7 PCPE sur le territoire national

* GCSMS : Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale

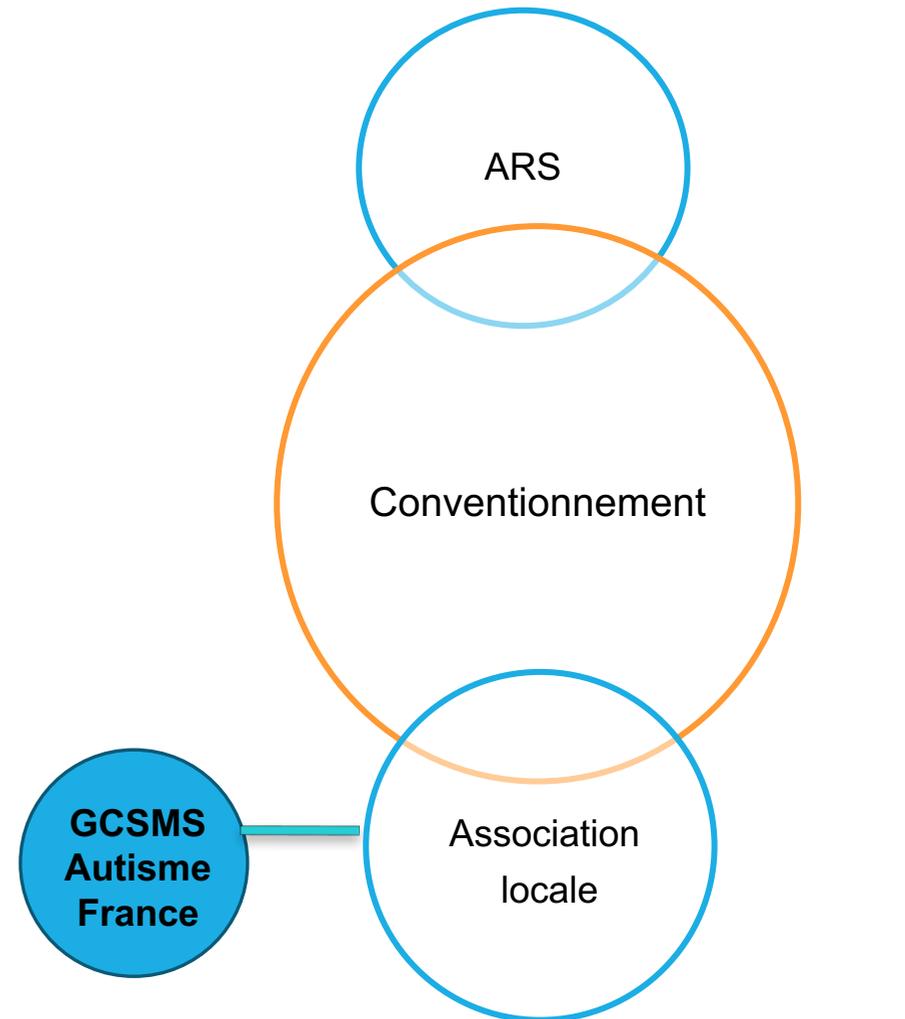
Les associations de familles concernées par la gestion

Co-gestion avec le GCSMS AF



- Autisme Pau Béarn Pyrénées
- Autisme 87
- Abautisme
- Autisme Landes

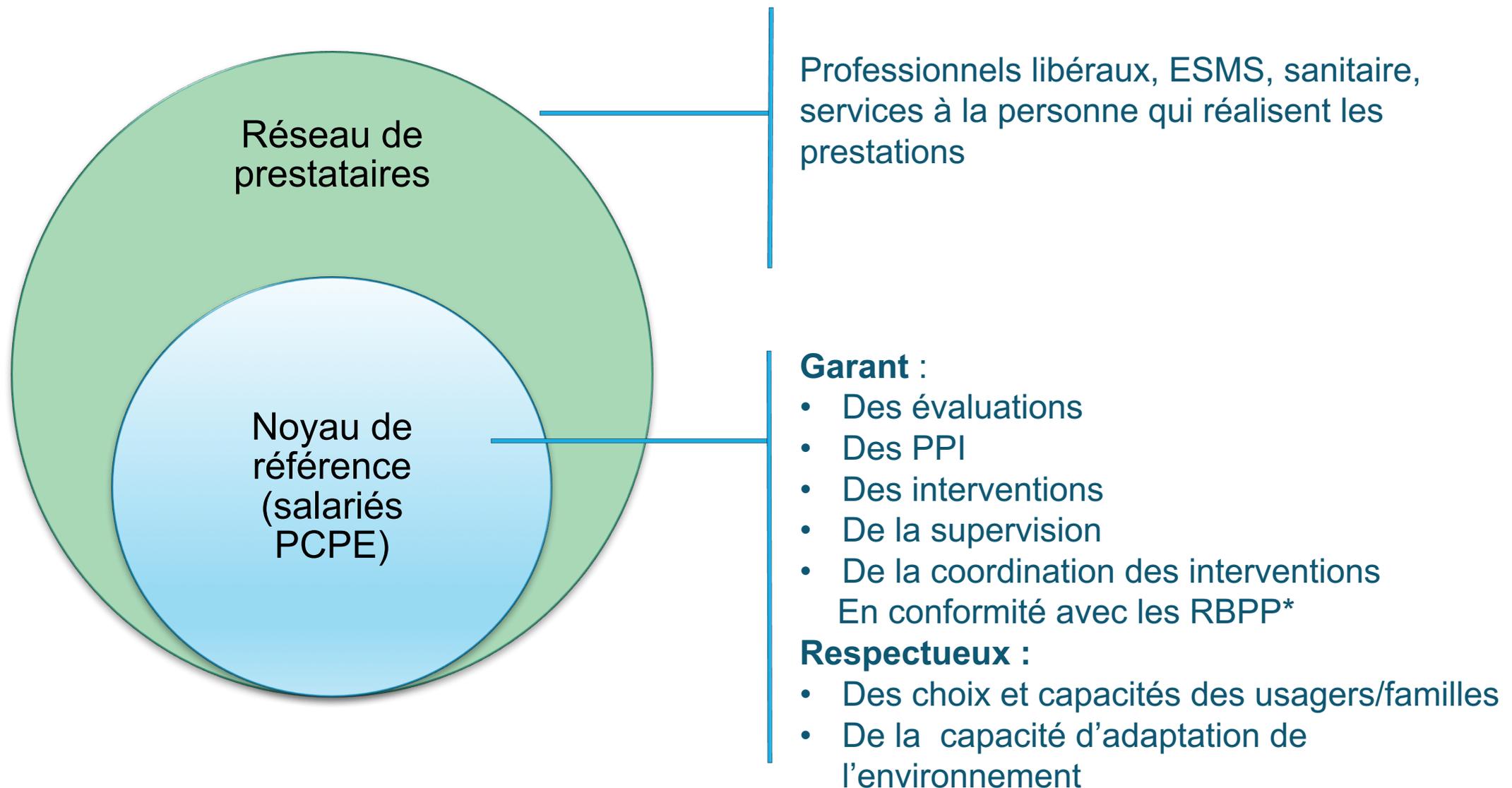
Appui du GCSMS AF à la demande



- VAAM
- Envol Isère Autisme

Composition d'un PCPE

(GCSMS Autisme France)



* RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

Prestations d'un PCPE

(GCSMS Autisme France)

- Ecoute, conseils, accès aux droits
- Évaluation de la situation
- Evaluation de la personne
- Projet personnalisé d'intervention
- Coordination des interventions avec les usagers/familles, les prestataires et partenaires
- Interventions éducatives
- Job coaching
- Guidance parentale/aidants
- Guidance des intervenants professionnels
- Aide à la fratrie
- Guidance des prestataires

Des prestations et des objectifs ciblés avec la famille

Le choix des prestations se fait en fonction :

- ⇒ Des attentes de l'utilisateur/famille
- ⇒ De l'évaluation fonctionnelle
- ⇒ Des moyens humains, des compétences disponibles, financiers
- ⇒ De la capacité à coordonner les interventions

Un choix qui est régulièrement réévalué pour s'ajuster en permanence à la fluctuation des besoins

Illustration N°1 : Souplesse d'intervention

1^{ère} évaluation des besoins, découverte de la situation

- Répétition 5h/semaine
- Sorties extérieures (socialisation, comportement, communication) 5h/semaine
- Intervention à domicile pour apprentissage d'occupations adaptées et calmes (jeux, puzzle, lecture) 1h/semaine
- Guidance parentale : 1 h/semaine

Illustration N°1 : Souplesse d'intervention

DANGER au domicile



2^{ème} évaluation des besoins (4 mois plus tard, au domicile)

Observation d'une situation de danger, parents « grillés »

- Répit 5h/semaine + accompagnement vers séjour répit IME
- Guidance parentale X 4 (soit 2 x 2h/semaine)
- Maintien d'apprentissage d'activités de jeux ou autonomes à domicile + immersion dans IME pour apprentissage cognitif et généralisation

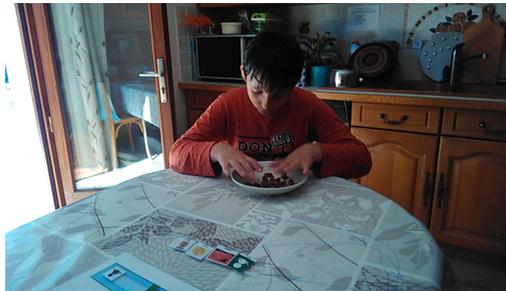


Illustration N°1 : Souplesse d'intervention

STABILISATION au domicile



3^{ème} évaluation des besoins (4 mois plus tard)

Stabilisation de la situation, nette diminution des TDC, parents confiants à nouveau

- Maintien du répit
- Sorties extérieures en binôme **avec un service à la personne** (droits MDPH, allègement charge pour le PCPE, acteur potentiel pour répit d'une à deux heure par semaine)
- Maintien de l'intensité de guidance parentale pendant 4 mois
- Réévaluation des besoins **avec l'idée de tendre vers une diminution progressive de certaines prestations**

Choix des prestataires par la famille

Le choix des prestataires revient aux usagers/famille sous réserve de :

- Respecter les RBPP*
- Accepter la supervision du PCPE
- Proposer un tarif de prestation qui soit accepté par le PCPE

Le PCPE est une organisation contractuelle

Usager



PCPE



Prestataires externes

* RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

L'importance du travail en réseau



Illustration N°2 : Importance du travail en partenariat

1ère évaluation des besoins, découverte de la situation

- Rencontre à domicile

- Rencontre du responsable d'établissement scolaire

- Echanges téléphoniques et rencontre de l'infirmière du CMPEA sur l'accompagnement du jeune et comprendre la situation (convention de partenariat)

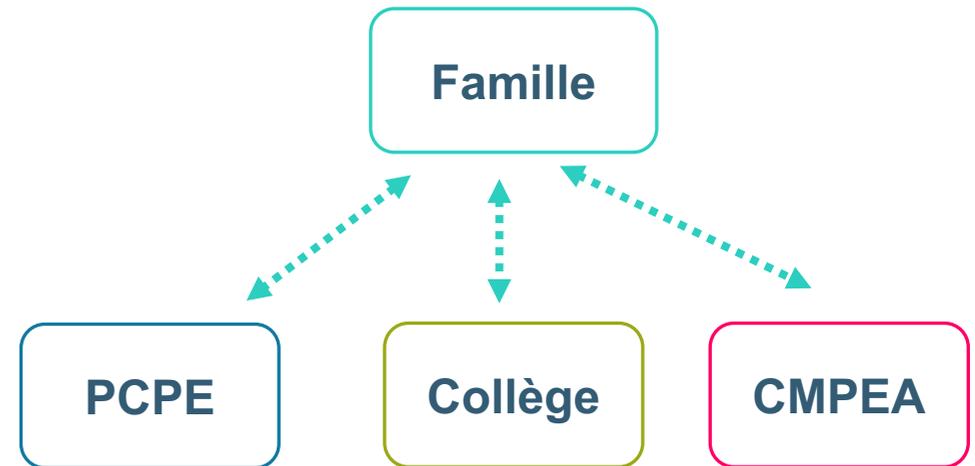


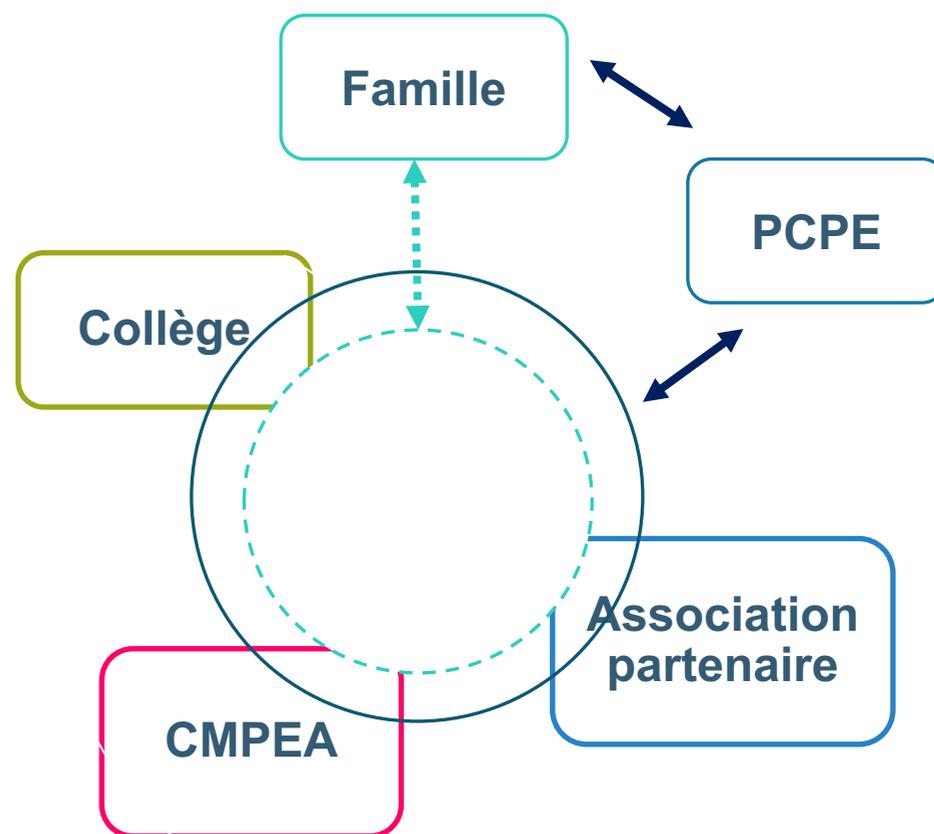
Illustration N°2 : Importance du travail en partenariat

Concrétisation partenariat pluridisciplinaire

- Evaluation : Observation à domicile **2x 3h**
- Guidance parentale + outils **15h**
- Aide administrative et relais vers partenaires = lien MDPH

- Evaluation : Observation en classe **3x 5h**
 - Définition d'objectifs communs entre famille / CMPEA / PCPE
- = Sensibilisation des professeurs et AVS aux particularités du jeune **3X 2h30**
- = Sensibilisation professeurs et élèves de classe (travaillé avec le jeune) **3x 4,5H + 7H30**

- Echanges CMPEA sur l'accompagnement en cours
 - Définition d'objectifs communs entre famille / collège / PCPE
- = Guidance professionnelle **2x 8h** à distance (outil, cotation) et sur le terrain avec le jeune
- = Préparation scénarii sociaux, objectif de sensibilisation des élèves de la classe



En conclusion, une innovation qui permet

- ☆ Une variété d'interventions dans un même dispositif
- ☆ Un accompagnement pensé dans le milieu de vie choisi par l'utilisateur
- ☆ Une unité de la vision des besoins et de la façon d'y répondre
- ☆ Une souplesse de l'intervention (variabilité du type de prestations et de leur intensité en temps réel)
- ☆ La participation des familles, depuis la gestion du dispositif jusqu'à la mise en œuvre des prestations

Merci de votre attention
